

## De l'éthique en économie

Pour l'histoire de la pensée économique, le divorce entre la philosophie (morale) et l'économie politique était jusqu'à récemment considéré comme l'acte de constitution de la science économique moderne.

Ainsi, «La richesse des nations» de Adam Smith (1776) marquait le début du processus d'émancipation de la science économique par rapport à la morale. Ce processus trouvait une systématisation au début du siècle dans la fameuse distinction entre jugements de faits et jugements de valeur et, dans son corollaire positiviste prétendant que seuls les jugements de faits étaient susceptibles de recherche scientifique. Dans les lignes qui suivent, nous chercherons à montrer les liens qui existent entre la théorie économique et la théorie éthique. Nous ne considérerons ni l'évaluation morale de la théorie économique, ni l'utilisation d'une morale quelconque par la théorie économique (en tant qu'argument de marketing, par exemple).<sup>1</sup> PAR ROBERTO BARANZINI.

Les vingt dernières années ont été caractérisées par un changement de perspective relativement important et les travaux se situant à la frontière entre la philosophie et l'économie se sont multipliés. En 1993 le prestigieux «Journal of Economic Literature» publie «Taking Ethics Seriously», un article de soixante pages! Il semble donc que la relation entre théorie économique et éthique soit en train de se modifier et que les points de contact entre les deux disciplines soient étudiés plus systématiquement.

Au niveau le plus superficiel, le lien entre la théorie morale et la théorie économique réside dans le fait que les agents économiques intègrent dans leur comportement des jugements moraux. *Il n'est alors pas toujours possible de rendre compte scientifiquement des processus de choix économiques opérés par les agents sans analyser explicitement leurs croyances morales.*

En fait, si les agents économiques étaient uniquement motivés par leur égoïsme, si l'honnêteté et la confiance n'étaient pas diffusées, l'activité économique serait blo-

quée. La simple moralité mercantile n'est plus suffisante dans les sociétés avancées. Dans ce sens, même le concept clé du «marché», tellement cher aux néo-libéraux, nécessite un cadre explicatif qui implique la théorie éthique: les échecs du marché sont si nombreux qu'il faudrait peut-être envisager de redéfinir le concept même. Cette observation est cruciale dans le cadre des politiques de libéralisation des marchés, tant au Sud qu'à l'Est. En effet – de façon certes provocante – on pourrait affirmer que l'échec des politiques mises en œuvre pour transformer les économies centralement planifiées en économies de marché illustre bien les limites d'une théorie économique par trop réductrice. Cette théorie n'est justement pas en mesure d'indiquer les «ingrédients» nécessaires au fonctionnement du marché car elle se borne à considérer des individus égoïstes. Elle engendre ainsi un concept de marché heuristique et opératoire trop pauvre.

La situation est paradoxale: la théorie économique, en proposant une représentation de la rationalité

(en termes d'égoïsme) évalue implicitement les comportements des agents. Un agent économique qui agirait de façon non conforme aux postulats théoriques de comportement aurait ainsi un comportement irrationnel... La théorie économique offre donc une légitimation scientifique aux attitudes self-interested. Son discours rétroagit sur les faits économiques. Un exemple à titre d'anecdote: une étude empirique récente sur les jeux coopératifs montrait accessoirement que les étudiants en première année d'économie de l'échantillon étaient significativement moins coopératifs que leurs collègues inscrits dans d'autres facultés (mais plus «rationnels»!?)

Une des conséquences majeures réside dans le fait que cette rétroaction de la théorie sur les faits peut conduire, du point de vue même de cette dernière, à des contextes économiques moins efficaces. Considérons le don du sang: il a été montré qu'un système de volontariat est plus efficace qu'un système commercial. Or, l'existence d'un système de volontariat repose sur un comportement al-



Vilfredo Pareto

truiste de la part des donneurs. *Mais si tous les donneurs avaient une conduite rationnelle au sens économique du terme, le seul système viable serait le système commercial, soit le moins efficace.*

De manière plus générale, nous pouvons en fait affirmer que, dans des contextes caractérisés par d'importantes interactions sociales, l'action individuelle n'est pas (plus?) en mesure d'assurer la satisfaction des objectifs individuels.

Le deuxième point de contact entre économie et éthique se situe à un niveau plus conceptuel: la crise au niveau de l'opposition entre une politique visant des objectifs d'équité et son issue en termes d'efficacité. La métaphore consacrée pour illustrer ce *trade off* est celle du gâteau économique: tous les essais de partager le gâteau en tranches égales réduisent sa taille.

La première difficulté qui apparaît avec ce lieu commun de l'économie du bien-être est une évidence empirique: une augmentation de l'équité n'engendre pas nécessairement une diminution de l'efficacité; c'est parfois même le contraire qui se produit. Une poli-

tique visant à améliorer du point de vue de l'éthique une situation quelconque, peut également aller de paire avec une amélioration de l'efficacité. Dans certains cas, la poursuite de l'efficacité passe même par l'équité. Toutefois, le véritable problème est d'un autre ordre: les économistes se sont limités au concept d'«efficacité» en raison supposée de sa neutralité et de sa précision (donc sa scientificité?). Malheureusement, aucune de ces deux affirmations n'est en fait correcte...

Le concept d'efficacité repose sur le concept «d'optimalité au sens de Pareto». Une allocation de ressources est «Pareto optimale» s'il n'est pas possible d'augmenter la production d'un bien sans, en même temps, diminuer la production d'au moins un autre bien. Une organisation sociale est alors définie comme «Pareto optimale» si, et seulement si, il n'existe aucune autre organisation sociale telle qu'au moins un individu se trouverait dans une situation meilleure et qu'aucun autre ne se trouverait dans une moins bonne situation. Soient, à titre d'exemple, deux organisations sociales X et Y qui se distingueraient uniquement par le fait qu'en X une personne au moins se trouve dans une situation meilleure par rapport à sa situation en Y, sans qu'une autre personne ait à en pâtir. X se définit comme «Pareto supérieure» et Y, «Pareto inférieure». Toute personne qui s'opposerait à la transformation d'une organisation sociale «Pareto inférieure» en une organisation «Pareto supérieure» serait en fait, du point de vue économique, irrationnellement jalouse. Pourtant, on peut imaginer que même la personne qui aurait bénéficié de ce changement pourrait ne pas le considérer comme souhaitable, s'il lui a été imposé, de manière paternaliste par exemple. La préférence et le consensus sont deux catégories différentes. Ainsi, du point de vue moral, la «Pareto optimalité», et donc l'efficacité, n'est pas neutre.

Suite à la page 15 →

## Deuxième pilier: une réflexion éthique manquée

L'instauration du deuxième pilier et sa loi imposant une participation des travailleurs auraient dû permettre aux syndicats, et plus généralement au mouvement ouvrier, de bénéficier d'un contrôle intéressant et important sur les sommes considérables accumulées dans ce contexte. Malheureusement, cela n'a pas été le cas. En effet, les délégués des employés ne sont présents, dans la majorité des cas, que pour prendre note de la gestion effectuée par les «spécialistes». Et cette gestion est, la plupart du temps, très traditionnelle – les règles permettant elles-mêmes peu d'innovation.

Les questions éthiques, liées à l'utilisation de cet argent, ne sont malheureusement pas posées. Les montants importants investis sur le marché immobilier – l'argent des

salariés – ont participé à la spéculation et, de fait, à l'augmentation des loyers payés par les mêmes travailleurs.

Par ailleurs, les placements sur les marchés boursiers plutôt que dans les entreprises participent sans aucun doute à la réduction des postes de travail. Voilà le travailleur pris à son propre piège dans la recherche du profit maximum. Et, malgré certaines affirmations mettant en doute la possibilité d'une pratique de placement différente, il n'est en aucun cas exclu de réfléchir à plus long terme sur l'utilisation des fonds de prévoyance. Est-il vraiment nécessaire de garantir un rapport maximal de ces fonds pour assurer, dans le futur, une rente maximum au détriment de la vie actuelle?

Les placements dans le nucléaire ou dans toute entreprise hypo-

théquant l'avenir par des atteintes à l'environnement ou dans des entreprises poursuivant une politique incompatible avec les droits sociaux et humains minimum sont-ils indispensables?

Poser de telles questions obligerait les syndicats à élaborer des stratégies à plus long terme dans le sens de développement durable au Nord comme au Sud, en intégrant les notions de contenu du travail: produire quoi? pour qui? comment? Bref, à définir un type de société, à déterminer le rôle et la place du travail, globalement celle de l'Homme et de son environnement. Une telle approche nécessite évidemment une formation politique et une réflexion fondamentalement éthique. Une possibilité de trouver un nouveau souffle pour le syndicalisme.

GÉRALD PROGIN

### INTERVIEW

#### «Loin d'avoir épuisé notre potentiel.»

L'année dernière, la Banque alternative BAS a célébré son cinquième anniversaire en organisant une fête à Olten.

C'est l'occasion, dans une interview, de tenter de dresser le bilan et de risquer un œil vers l'avenir.

Page 14

### DEUXIÈME PILIER

#### Une avancée sociale ratée?

L'association romande pour la promotion de la Banque alternative BAS organisait cet automne une table ronde sur la question de la répartition de l'investissement: «L'homme, la bourse et la machine: histoire d'un divorce» ainsi qu'une série de débats sur le thème «Deuxième pilier: que fait-on de notre argent?» Petit aperçu de la question.

Page 15

# «A mon avis, nous sommes loin d'avoir épuisé notre potentiel.»

Le 23 septembre, la BAS a célébré son cinquième anniversaire en organisant une fête à Olten.

C'est l'occasion, dans une interview, de tenter de dresser le bilan et de risquer un œil vers l'avenir.

Willi Bär pose les questions. Ulrike Mix, directrice, et Thomas Bieri, responsable des crédits et des émissions, lui répondent.

**MONETA:** Thomas, si je ne m'abuse, tu fais partie de la BAS depuis ses débuts...

**T.B.:** Je suis entré à l'association de soutien environ une année avant l'ouverture. En tant que membre du groupe des spécialistes bancaires, j'ai collaboré à l'élaboration des principes et des règlements qui régissent les activités de la banque.

Te souviens-tu encore de ce que tu attendais de la future banque?

**T.B.:** Oui. Lorsque j'ai appris par hasard qu'un groupe préparait la fondation d'une banque alternative, j'ai été enthousiasmé, car c'est une chose à laquelle je pensais et j'aspirais depuis longtemps déjà. Travailler dans une banque alternative était exactement ce que je désirais faire. J'attendais donc énormément de la banque.

Et quel est ton bilan après cinq ans de pratique?

**T.B.:** Rétrospectivement, je distingue plusieurs phases. Celle du groupe de préparation et celle qui a immédiatement suivi l'ouverture ont été dominées par l'euphorie. Dans l'étape suivante, celle de la mise en place proprement dite, j'ai été ramené sur terre assez brutalement, jusqu'à envisager plusieurs fois de quitter la BAS.

Qu'est-ce qui a provoqué cet atterrissage brutal?

**T.B.:** Premièrement, j'avais surestimé les possibilités d'une banque en phase de création. Mes attentes n'auraient pu être satisfaites que par un établissement en pleine maturité. Je dois reconnaître que je manquais de réalisme, que je me faisais des illusions. Ensuite, l'ambiance au sein de l'équipe était nettement moins bonne que là où j'avais travaillé auparavant. Il faut dire qu'à la BAS, on n'applique pas les conventions qui règlent généralement les contacts humains. Alors que dans une grande banque, les responsabilités sont clairement définies, ce n'était pas le cas à la BAS, et nous avons été livrés sans défense ou presque à l'«humain» et à ce qu'il peut avoir d'excusif. Nous n'avions pas l'habitude de communiquer les uns avec les autres dans un cadre aussi peu structuré.

Pourquoi es-tu resté à la BAS?

**T.B.:** Ce sont avant tout les relations avec l'extérieur, avec les clients, qui m'ont décidé à persister.

Vu de l'extérieur, la BAS a connu un taux de fluctuation du personnel très élevé pendant un certain temps, ce qui était certainement dû à l'ambiance

au sein de l'équipe. Ulrike, à quoi imputes-tu cette fluctuation?

**U.M.:** Lorsque je suis arrivée à la BAS, les employés qui, comme Thomas, en faisaient partie depuis le début, étaient rares. La plupart d'entre eux avaient été engagés sans but précis et sans qu'on ait discuté avec eux de leurs attentes et de celles de la banque. Les divergences étaient très grandes dans certains cas. La première équipe comportait de nombreux membres des milieux alternatifs sous-qualifiés dans l'optique de la banque et sur-qualifiés pour le travail dont ils étaient chargés.

Ils sont donc partis lorsqu'ils ont compris que l'adjectif «alternatif» dans une raison sociale ne suffit pas si on n'aime pas son travail.

**U.M.:** Exactement.

Entre-temps, plusieurs milliers d'ex-tenanciers et ex-tenancières de bistrot alternatifs ont fait la même expérience.

**U.M.:** C'était surtout le cas de la première équipe. Celle qui l'a remplacée était composée de gens très jeunes, dont beaucoup ont quitté la banque parce qu'ils souhaitaient faire autre chose. Là-dessus sont venues se greffer l'instabilité générale et les confrontations que Thomas a évoquées.

Nous en sommes aujourd'hui à la troisième équipe, et ceux qui sont là depuis un certain temps ou sont revenus à la BAS déclarent qu'ils s'y sentent beaucoup mieux aujourd'hui. Nous nous efforçons de définir les attentes mutuelles avant d'engager quelqu'un et non pas après, de lui expliquer ce que notre banque a d'alternatif et ce qu'elle a de conventionnel, notamment en ce qui concerne le travail de tous les jours.

Les démissions sont devenues rares.

**U.M.:** C'est exact, mais il est encore trop tôt pour savoir si la situation s'est véritablement améliorée.

Thomas, que penses-tu de l'ambiance actuelle?

**T.B.:** Maintenant que la nouvelle équipe est en place, j'ai pour la première fois l'impression que les gens veulent et peuvent collaborer. Cela me semble essentiel. Auparavant, le personnel de la BAS se composait d'individualistes, ce qui a déclenché les luttes d'influence que nous avons vécues. C'est comme si nous étions enfin devenus adultes.

Lorsqu'on considère les résultats économiques de la BAS, ces turbulences internes n'apparaissent pas. Au contraire, la BAS a atteint ses objectifs

financiers à court terme bien avant le délai fixé.

**U.M.:** Il était prévu d'amortir le solde déficitaire reporté cette année, donc cinq ans après l'ouverture de la banque. Nous y sommes parvenus au troisième exercice en dégageant un bénéfice beaucoup plus rapidement que prévu, à savoir dès la deuxième année.

A quoi cette réalisation précoce du premier «plan quinquennal» est-elle due?

**U.M.:** L'évolution des taux d'intérêt nous a été bénéfique. À l'ouverture de la banque, les taux étaient élevés, et nous avons perçu jusqu'à 9% pour les fonds nouveaux que nous avions placés dans des dépôts à terme auprès d'autres banques faute de pouvoir les convertir immédiatement en crédits.

La transparence garantie par la BAS permet de se faire à travers «MONETA» ou le rapport d'activité une idée de l'identité des preneuses et preneurs de crédit. En revanche, le public ne sait pas qui sont les bailleurs de fonds, ceux qui placent leur argent à la BAS. Le savez-vous?

**U.M.:** Les catégories professionnelles les plus fortement représentées sont les universitaires, les travailleuses et travailleurs sociaux, les pédagogues et les artistes. La proportion de femmes n'atteint pas encore 50%. Elle est d'environ 40%, donc probablement bien plus élevée que dans les banques conventionnelles. Certaines personnes ont fait d'importants héritages et en placent une partie chez nous à un taux d'intérêt restreint ou nul. Cependant, un nombre relativement grand de nos clientes et clients ont des moyens limités.

Comment envisagez-vous la suite des événements, disons les cinq prochaines années?

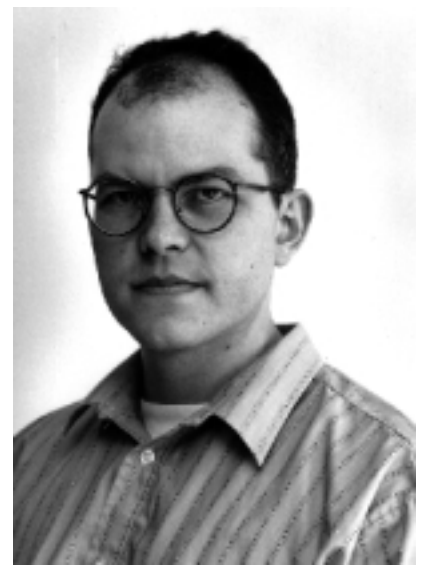
**U.M.:** Je pars du principe que notre croissance se poursuivra au même rythme. Dans un proche avenir, il s'agira d'élargir et de professionnaliser notre gamme de possibilités de placement. À mon avis, nous sommes loin d'avoir épuisé notre potentiel. Nous espérons également que le nombre de nos preneuses et preneurs de crédit va augmenter, que de plus en plus de petites et moyennes entreprises travaillant selon des méthodes écologiques rejoindront leurs rangs.

Peux-tu nous donner des exemples concrets d'élargissement de la gamme de possibilités de placement?

**U.M.:** Nous envisageons de renforcer le secteur des émissions, une activité que nous avons jusqu'alors pratiquée dans une mesure limitée.



Ulrike Mix



Thomas Bieri

Emissions, c'est-à-dire?

**U.M.:** Servir d'intermédiaire dans le placement d'actions ou de parts de coopératives, comme nous l'avons fait à plusieurs reprises par le biais de «MONETA». Nous discutons également de la création d'un fonds de placement vert en collaboration avec d'autres organismes. Le crédit direct continue lui aussi à nous intéresser.

La BAS ouvrira-t-elle bientôt des succursales, en Suisse romande ou dans l'agglomération de Zurich, où réside environ 40% de sa clientèle?

**U.M.:** Pour être rentable, une succursale doit réaliser un volume d'affaires de cinquante millions. Pour y parvenir, il lui faut trois à quatre ans. Donc, l'ouverture de succursales n'entre pas en ligne de compte pour le moment.

Mais les succursales traditionnelles ne sont pas la seule possibilité d'être présent à certains endroits: on peut envisager par exemple des représentations, c'est-à-dire des bureaux où les clientes et les clients ne trouveront pas de guichet, ne pourront pas retirer de l'argent, mais où ils pourront bénéficier d'un conseil allant jusqu'à la rédaction des demandes. Ce serait une bonne solution de départ, d'autant plus que les retraits d'espèces deviendront plus faciles avec l'introduction de la carte, etc.

Où en êtes-vous sur le plan des modèles alternatifs de taux d'intérêt?

**U.M.:** Le conseil d'éthique de la BAS étudie le problème depuis longtemps déjà et nous y avons récemment consacré un séminaire. Jusqu'à présent, aucun des modèles alternatifs ne me convainc entièrement. La plupart fonctionnent sous certaines conditions qu'ils considèrent tacitement comme acquises, et il suffit que ces conditions changent pour que leurs avantages se transforment rapidement en inconvénients. Ce à quoi nous aspirons, c'est à une politique de taux d'intérêt aussi autonome que possible ayant pour but de minimiser les fluctuations pour les preneuses et preneurs de crédit.

Il est normal et aussi compréhensible qu'au début, on soit très prudent avec l'argent qu'on vous a confié. Cependant, on court le risque de devenir timoré, d'accorder trop d'importance aux garanties. Pour ma part, je serais heureux, dans quelques années, de pouvoir constater que l'une ou l'autre entreprise innovatrice que les banques conventionnelles auraient «envoyé paître» ait réussi à percer grâce aux crédits de la BAS.

**T.B.:** Tu abordes un sujet primordial à mes yeux. D'après mon expérience, dans bien des cas, la question de savoir s'il faut octroyer ou non un crédit est plus importante que celle du taux d'intérêt. Je suis également d'avis qu'à l'avenir, nous pourrions octroyer des crédits assortis de plus grands risques. Nous avons d'ailleurs pris des mesures à cet effet en créant un fonds d'encouragement pour les crédits à risque. Ce fonds est alimenté par le bénéfice et une première somme lui a été affectée cette année. Il s'agit bien entendu de montants relativement restreints par rapport au volume total des crédits, mais en dehors du fonds d'encouragement pour les crédits à risque, nous sommes également prêts à encourir un risque financier un peu plus grand pour les projets dont nous considérons l'orientation particulièrement digne d'être soutenue. Nous cherchons également à collaborer avec des sociétés de participation spécialisées dans le capital-risque, comme Coopera, qui est proche de la caisse de pension alternative PUK.

Quelle est la proportion de demandes de crédit qui aboutissent?

**T.B.:** Il est difficile de répondre à cette question, car cela dépend du moment où l'on considère qu'une demande de crédit est véritablement déposée. Bon nombre d'entre elles essuient un refus dès le premier entretien téléphonique, par exemple lorsque l'interlocuteur souhaite financer un logement individuel. Ce genre de demande ne parvient même pas jusqu'au service des crédits. Si nous parlons des demandes écrites, une sur dix environ est satisfaite.

Y a-t-il encore un sujet important que nous n'avons pas abordé?

**T.B.:** Il me semble essentiel que nous concrétisions le principe des rapports différents avec l'argent en resserrant encore les mailles de notre réseau, en rapprochant encore bailleurs de fonds et preneurs de crédit, qui constituent de facto une communauté solidaire. Pour moi, encourager des rapports différents avec l'argent signifie aussi informer le grand public des interdépendances de l'économie globale. Si, par exemple, nous souhaitons pratiquer une politique de taux d'intérêt un tant soit peu autonome, ne pas répercuter chaque fluctuation du marché, nos investisseuses et nos investisseurs doivent prendre conscience des réalités et être prêts à faire ce qu'il faut pour les changer. Il en va de même dans le domaine du capital-risque.



# Deuxième pilier: une avancée sociale ratée?

L'Association romande pour la promotion de la Banque alternative BAS organisait cet automne une série de débats à Delémont, Martigny, Genève et Fribourg sur le thème «Deuxième pilier: que fait-on de notre argent?» ainsi qu'une table ronde à Lausanne sur la question de la répartition de l'investissement: «L'homme, la bourse et la machine: histoire d'un divorce» (<MONETA> N°s 3 et 4 des 11 septembre et 1<sup>er</sup> décembre 1995); deux thèmes cruciaux puisque les fonds de pension, à l'aube du XXI<sup>ème</sup> siècle représenteront un montant équivalent, puis supérieur, au produit intérieur brut de la Suisse. Ces fonds pourtant font défaut pour créer et soutenir des PME, comme l'expliquaient les participants à la table ronde lausannoise. Petit aperçu de la question. PAR SOPHIE DE RIVAZ.

Il y a actuellement en Suisse pas moins de 15'000 fonds de pension qui gèrent près de 300 milliards de francs épargnés au titre du deuxième pilier. Rappelons que le système de prévoyance sociale suisse est constitué d'un système hybride basé sur la redistribution (AVS) et la capitalisation (2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> piliers). L'Assurance Vieillesse (AVS) a été mise en place en 1948 et repose sur le principe de la solidarité entre générations. La prévoyance professionnelle ou «2<sup>ème</sup> pilier» – constituée par une capitalisation obligatoire qu'alimentent employeurs et employés – et l'épargne individuelle du 3<sup>ème</sup> pilier – épargne facultative qui présente l'avantage d'être exonérée d'impôts dans certaines limites<sup>1</sup> – ont été institutionnalisées en 1972 lorsque le peuple suisse refuse l'initiative «pour une véritable pension populaire». Le contre-projet du Conseil fédéral est alors adopté. Il faudra dix ans pour que soit votée le 25 juin 1982 la Loi sur la Prévoyance Professionnelle (LPP) et encore deux ans et demi pour qu'elle entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1985. Toutefois le système est ancien: dès le XIX<sup>ème</sup> siècle, de nombreuses entreprises avaient mis sur pied un système de prévoyance professionnelle afin de fidéliser leurs ouvriers. Mais l'absence de législation pose le problème de l'indemnisation des employés en cas de faillite de l'entreprise ou de départ de ces derniers. Ces problèmes ne seront toutefois que partiellement résolus par la LPP. Son objectif premier est, en effet, d'instituer un complément à une AVS dont les montants les plus bas glissent peu à peu en dessous du minimum vital. Le système du 2<sup>ème</sup> pilier ne

remplit toutefois pas toujours ce but premier (garantir un pouvoir d'achat et un niveau de vie convenables à ceux qui ont cotisé) et présente maintes autres imperfections.

Si en théorie la LPP pouvait rendre chaque salarié capitaliste, force est de reconnaître que cet objectif est loin d'être atteint. Certes la loi prévoit que les fonds soient gérés en parité par employeurs et employés. C'est là qu'intervient une première distorsion: pas facile de s'improviser gestionnaire occasionnel lorsqu'on est salarié dans un tout autre domaine. Certes les syndicats ont mis sur pied des formations et créé un organisme de soutien: l'Association des représentants du personnel dans les institutions de prévoyance (ARPIP). Les représentants syndicaux, présents lors des débats, étaient toutefois unanimes à constater qu'à compétences inégales, pouvoirs de décision inégaux. A cette absence de pouvoir des représentants du personnel s'ajoute le manque de moyens de contrôle: certains cantons ne disposent que d'un contrôleur pour 200 caisses de pension. Or des chefs d'entreprises peu scrupuleux n'hésitent pas, lors de difficultés de trésorerie, à engager les sommes épargnées au titre du 2<sup>ème</sup> pilier pour survivre. En cas de faillite, un fonds est censé indemniser les salariés mais ce fonds leur verse un montant minimal et non les sommes qui figuraient réellement sur leurs comptes de prévoyance. Elaborée en période de vaches grasses, la LPP a révélé ses manques et ses effets pervers dès les premiers symptômes de crise économique. A titre d'exemple, le

taux prélevé sur les salaires pour alimenter le 2<sup>ème</sup> pilier qui augmente au cours de la vie professionnelle discrimine à l'embauche les chômeurs les plus âgés. D'un autre côté, il faut actuellement gagner au minimum 22'700 francs pour avoir droit de cotiser au 2<sup>ème</sup> pilier. Or, rien n'est prévu pour les salaires plus bas, qui toucheront de fait seulement le minimum AVS. Enfin, jusqu'à l'année dernière, il fallait être resté vingt ans dans la même entreprise pour, en cas de départ, récupérer la part alimentée par l'employeur, prescription qui n'allait guère dans le sens de la flexibilité de l'emploi. La loi a été modifiée lors de l'adoption du principe de l'accession à la propriété grâce au 2<sup>ème</sup> pilier. Après l'ouvrier capitaliste, l'ouvrier propriétaire? Ici encore, le système laisse à désirer. Il est nécessaire d'avoir déjà 20'000 francs sur son compte pour pouvoir retirer son dû et rien ne garantit que le logement acquis palliera le manque à gagner des rentes ainsi ponctionnées. Au-delà des défauts intrinsèques au système de la prévoyance professionnelle, reste à se demander quel impact ont les sommes énormes épargnées au titre du 2<sup>ème</sup> pilier sur l'économie du pays.

Selon la loi, en effet, 70% de la fortune des caisses de pension doit être investie sur territoire helvétique. Un rendement minimum de 4% est exigé par la LPP. Certaines caisses souhaitent dégager des taux bien supérieurs à ce pourcentage et ont d'ores et déjà annoncé qu'elles renonçaient à investir dans l'immobilier des régions dites «périphériques» de la Suisse, en gros celles qui sont justement sinistrées et auraient besoin d'un apport d'ar-



Débats à Genève sur le thème «Deuxième pilier: Que fait-on de notre argent?»

gent frais. Les caisses plus petites implantées au niveau d'un canton ont davantage le souci de servir l'économie locale. Toujours selon la loi, les caisses ne peuvent investir plus de 50% de leurs avoirs dans l'immobilier. Toutefois, cette offre contribue à une pression certaine et explique partiellement la hausse des prix des loyers. Or bien peu de caisses se préoccupent de l'impact à long terme de leurs placements (voir à ce propos <MONETA> N° 2 du 23 juin 1995 sur les caisses de

pension alternatives). Enfin, rares sont celles qui s'aventurent à investir dans les petites et moyennes entreprises ou en d'autres termes dans le «capital-risque», formule qui sonne étrangement si l'on songe que nombre d'entre elles ont perdu de l'argent suite à des placements hasardeux dans les produits financiers dérivés.

<sup>1</sup> Montants maximums exonérés d'impôt pour l'année 1995: 5587 francs par année pour un salarié, 27'936 francs (ou 20% maximum du revenu imposable) pour un indépendant.

## La Patrouille des Sentiers

Moins prestigieuse que la martiale Patrouille des Glaciers, la Patrouille des Sentiers permet à chacun de cheminer durant six jours dans le Jura, suivant un itinéraire qui tient compte des petits et des grands marcheurs.

Il ne s'agira pas de battre un record mais d'arriver ensemble de s'intéresser à la région où l'on marche, à ses habitants, ses métiers, sa culture et son histoire.

Cette Patrouille des Sentiers se déroulera du **22 au 27 juillet 1996** et ralliera Bellelay à Lausanne en passant par Les Bois, La Chaux de Fonds, La Brévine, Ste-Croix et Romainmôtier.

Pour tout renseignement: Patrouille des Sentiers, 23, Rue de la Borde, 1018 Lausanne, tél. 021/647 16 00, fax 021/647 16 03.

→ Suite de la page 13

Quant à la supposée précision du concept d'efficacité, il faut bien avouer qu'actuellement les économistes sont devenus plus prudents. Parallèlement, les développements récents de la théorie éthique nous amènent à la conclusion que, très souvent, *il y a autant de bonnes raisons pour dire qu'une organisation est (plus) efficace qu'il n'y en a pour dire qu'elle est (plus) équitable.*

Dernier niveau de contact, le plus «profond»: celui du rapport entre économie positive et économie normative. Il présente un caractère épistémologique très marqué. La démarcation entre la description de ce qui *est* (approche positive) et celle de ce qui *doit être* (approche normative) a longtemps joué un rôle très important dans la philosophie des sciences. Elle a été

sérieusement remise en question pendant les deux dernières décennies. Plusieurs philosophes considéraient aujourd'hui qu'*il n'est en fait pas possible de tracer une délimitation précise entre les faits et les valeurs.* Sans aller très loin dans cet épineux problème, même si cette distinction pouvait s'opérer dans un cadre général, en théorie économique, il est certainement difficile de séparer les deux approches. Nous l'avons vu pour la «Pareto optimalité», pour le concept de «marché». Mais nous pouvons aller plus loin. Les chercheurs ont des jugements préanalytiques qui influencent leurs questions, leurs méthodes et leurs réponses. L'optimum de Pareto est ainsi une méthode qui clairement influence la question et donc, a fortiori, la réponse. Les

objets de la connaissance ne se donnent pas, mais l'action de la connaissance les produit.

Pour en savoir plus:  
D. M. Hausman et M. S. McPherson, «Taking Ethics Seriously: Economics and Contemporary Moral Philosophy», in «Journal of Economic Literature», vol. 31, June 1993, pp. 671-731  
A. O. Hirschman, «Against Parsimony: Three Easy Ways of Complicating Some Categories of Economic Discourse», in «Economic Philosophy», vol. 1, no 1, April 1985, pp. 7-21  
E. F. Paul, F. D. Miller et J. Paul (Eds), «Ethics and Economics», Oxford, Blackwell, 1985  
A. Sen, «On Ethics and Economics», Oxford, Blackwell, 1987  
A. Sen, «Inequality Reexamined», Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1992  
S. Zamagni, «Economia e etica», Roma, A:V:E., 1994

<sup>1</sup> Nous utiliserons ici le mot «éthique» pour indiquer un système (théorique), «morale» pour une éthique particulière et «équité» en tant que le sous-ensemble de l'éthique le plus naturellement concerné par, et pertinent pour, l'économie.

## Le secrétariat romand

se tient à votre disposition pour tout renseignement concernant les possibilités de dépôt ou la politique générale de la BAS les mardi, mercredi et vendredi au tél. 021/311 72 93 (en cas d'absence, laisser un message).

Si vous désirez soutenir ses activités, renvoyez-nous le coupon-réponse ci-dessous à:

Association romande pour la promotion de la Banque alternative BAS, CP 138, 1000 Lausanne 17

Je souhaite adhérer à l'Association romande pour la promotion de la BAS (cotisation annuelle normale: Fr. 50.-; soutien: Fr. 100.-; AVS, étudiant, chômeur: Fr. 30.-)

Nom: \_\_\_\_\_

Prénom: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_



### Bon vent Ruth!

Ruth Mokrani fait partie des pionniers de la Banque alternative BAS. Dans les années quatre-vingt elle s'est souvent

rendue en Suisse alémanique pour assister aux réunions quelquefois houleuses du Förderverein, qui devait conduire à la création de la banque. Avec une équipe d'intéressés dont faisaient également partie Norbert Ebel, Pierre Odille et Gérard Progin, elle a ensuite contribué à la création du premier bureau à Genève. L'ouverture du bureau de Neuchâtel a ralenti les activités du comité romand en 1993, Ruth prend l'initiative de rencontrer une délégation d'Olten en vue de réactiver l'association en Suisse romande. Elle accepte d'en devenir la présidente jusqu'en 1995. Souhaitant se consacrer à de nouveaux projets, Ruth se retire.

Un grand merci à Ruth pour son engagement dynamique aux cours de ces années. Sans elle, la Suisse romande n'aurait certainement pas la perspective d'ouvrir une représentation officielle dès l'automne 1997.

### Deux nouveaux visages au comité

Pour ceux qui ne sont pas venus à notre assemblée

générale en novembre dernier, voici l'occasion de découvrir deux nouveaux visages du comité: Roberto et Julian. Roberto a été élu à la fonction de président en remplacement de Ruth Mokrani. Si nous n'avons pas trouvé de femme, Roberto représente tout de même une minorité linguistique, puisqu'il est d'origine tessinoise.

### Roberto Baranzini



est né en 1964 à Bellinzona. Après une maturité, il poursuit ses études à l'Université de Genève où il obtient la licence en sciences économiques, mention économie politique en 1987. Engagé comme assistant de recherche, il poursuit simultanément ses études au département d'économétrie et il obtient sa licence en 1990. Il part ensuite à l'Université de Bologne dans le cadre d'une bourse d'échange où il suit les cours de la faculté des lettres. Au bénéfice d'une bourse du Fonds national de la recherche scientifique, il débute ses recherches en épistémologie de l'économie et en histoire de l'analyse économique en s'intéressant tout particulièrement à l'œuvre de Léon Walras. Admis comme «visiting scholar» au département d'économie po-

litique de l'Université de Bologne, il s'inscrit aussi à la Faculté de sciences politiques où il terminera son doctorat en mars 1996. Après avoir travaillé à Bologne, il part pour Oxford. Revenu en Suisse, il est actuellement maître-assistant au Centre d'études interdisciplinaires Walras-Pareto de l'Université de Lausanne.

### Julian Thomas Hottinger



est né en 1958 dans le canton de Zurich. Il est d'origine helvético-irlandaise et a beaucoup vécu à l'étranger. Sa langue maternelle est l'anglais mais il maîtrise parfaitement le français et l'espagnol et comprend bien l'allemand. Après un CFC de dessinateur en bâtiment, il fait un préalable d'admission à l'EPFL en 1983 puis à la Faculté des sciences sociales et politiques de l'Université de Lausanne. En 1989, il termine sa licence en sciences politiques et obtient son diplôme de l'Institut universitaire d'études du développement en 1990. En 1991, il reçoit le prix de la faculté des sciences sociales et politiques pour le mémoire de diplôme sur «La pérennité libérale: propositions pour une analyse à dimension socio-historique de l'implantation du

Parti libéral dans le canton de Vaud». Depuis 1992, il travaille sur une thèse intitulée «Proposition d'une étude comparative du comportement des quatre partis politiques majoritaires dans les six cantons de la Suisse francophone face au défi de l'intégration européenne (1972-1992)».

Parallèlement, il travaille comme maître-assistant dans le cadre de l'Institut de science politique de l'université de Lausanne.

### Nouveau à Genève: permanences de l'Association

Nous vous signalons qu'une permanence est désormais assurée deux fois par mois par les membres du groupe régional de Genève afin de répondre à vos questions et de vous aider à remplir formulaires d'ouverture de compte et de souscription d'actions ou d'obligations. Ces permanences ont lieu:

les 1<sup>ers</sup> et 3<sup>èmes</sup> mardis du mois de 17h00 à 19h00, 2, bvd Carl-Vogt à Genève (quartier de la Jonction), dans les locaux d'«ImagineR Software».

### Formation continue interne à la BAS:

Désormais, toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs de la Banque alternative suivront une formation continue interne durant dix après-midi par an. En 1996, nos bureaux et guichets seront donc fermés les après-midi suivants:

14 mars, 9 mai, 13 juin, 18 juillet, 22 août, 13 septembre, 17 octobre, 14 novembre.

Nous espérons que cette mesure nous permettra de vous conseiller mieux encore.

### Programme spécial à l'Assemblée générale

Issu du mouvement anti-nucléaire de Kaiseraugst, l'ADEV (Arbeitsgemeinschaft für dezentrale Energieversorgung = Groupe de travail pour l'approvisionnement décentralisé en énergie) est devenu une entreprise intéressante de planification et de service dans le domaine de l'énergie alternative.

Eric Nussbaumer, membre du premier jour, parlera des hauts et des bas de ce projet.

## Invitation à la 5<sup>e</sup> assemblée ordinaire des actionnaires de la Banque alternative BAS

Samedi 20 avril 1996

à 13 h 30 au Volkshaus Zurich

Les actionnaires recevront en temps utile une invitation personnelle ainsi que la documentation (ordre du jour, bulletin de commande pour le rapport d'activité 1995, bulletin de commande pour une carte d'entrée et une procuration permettant, le cas échéant, de donner délégation pour voter).

Deux sièges au conseil d'administration et un siège au conseil d'éthique sont à pourvoir. Par ailleurs, l'assemblée générale devra traiter les affaires courantes (discussion et approbation des comptes annuels 1995).

Les personnes intéressées peuvent commander un exemplaire gratuit du rapport d'activité de la Banque alternative BAS au moyen du coupon-réponse ci-dessous.

Veuillez m'envoyer le rapport d'activité 1995

Nom

Adresse

Envoyer par courrier ou par fax à:

Banque alternative BAS, C.P., Leberngasse 17, 4601 Olten, fax: 062/212 02 15.

### Fonds d'encouragement de la Banque alternative BAS

## Véloc voit le jour à Genève

Le fonds d'encouragement de la BAS est destiné à octroyer des prêts sans garantie à des projets novateurs dans les domaines de la protection de l'environnement ou de la réinsertion de chômeurs de longue durée. Lors de la dernière Assemblée générale de la BAS à Bâle le 22 avril 1995, ce fonds s'est vu doter d'un montant initial de 100'000 francs. «Véloc», programme de récupération, de remise en état et de location de vélos usagés par des chômeurs genevois fait partie des premiers bénéficiaires de ce fonds.

Né à l'initiative d'Yvan Pasteur, membre de l'Association pour les intérêts des cyclistes (ASPIC), et bénéficiant du soutien et du cofinancement de l'Office cantonal

de l'emploi de Genève et de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, Véloc remplit plusieurs objectifs. Tout d'abord, permettre au public de se familiariser à la petite reine comme moyen de transport urbain. A cette fin, des abonnements bus-vélos sont prévus ainsi qu'un système de location de voiture et de vélos combinés avec les transports en commun. Dans un premier temps, seul un dépôt - situé dans un lieu privilégié, puisqu'il s'agit de l'ancienne arcade de Procyclus derrière la gare C.F.F. de Cornavin - fonctionnera de 7 h 00 à 21 h 00. Véloc souhaite toutefois pouvoir rapidement multiplier les points de location dans la ville. Une première équipe de chômeurs travaille depuis jan-

vier 1996 à la remise en état des lieux. Elle s'attaquera par la suite à la réparation des véhicules, l'idée étant de mettre à la disposition du public un parc d'une centaine de vélos. Ces derniers seront loués pour la journée, moyennant le dépôt du passeport comme caution. L'entretien et la location des vélos ainsi que le secrétariat de l'arcade seront assurés par des sans-emplois en programme d'occupation temporaire qui bénéficieront de l'encadrement d'un travailleur social et mécanicien de profession, Jean-Marc Goy.

Vous souhaitez vous débarrasser de vélos usagés?

ASPIC, 14, Place d'Armes CP, 1227 Carouge téléphone 022/342 32 90

## Augmentation du capital-actions - nous cherchons encore six millions de francs

L'augmentation du capital approuvée lors de l'assemblée générale de l'an dernier bat son plein. Les souscriptions de nouvelles actions BAS atteignent environ un million de francs à ce jour. Nous avons cependant besoin de six millions de francs supplémentaires d'ici la fin de 1996 et invitons une fois encore nos clientes, nos clients et nos actionnaires à «faire de la publicité» pour l'augmentation

du capital-actions de la Banque alternative BAS. Nous procéderons à une première libération partielle du capital nouvellement souscrit au début de l'été 1996, ce qui signifie que les nouveaux certificats d'actions seront établis à cette date.

Nous vous enverrons très volontiers le nombre d'exemplaires désirés de nos prospectus et bulletins de souscription (voir coupon-réponse ci-dessous).

### Heures d'ouverture

Banque alternative BAS  
Leberngasse 17,  
4601 Olten,  
tél. 062/212 00 85

Heures d'ouverture  
des guichets:  
du lundi au vendredi  
9h00 - 12h00,  
14h00 - 16h30

Heures d'ouverture  
des bureaux:  
du lundi au mercredi  
et le vendredi:  
8h30-12h00,  
13h30-17h00

le jeudi:  
8h30-12h00,  
14h00-17h00

### Faites connaissance avec la BAS

Veuillez me faire parvenir

- le rapport d'activité 95
- de la documentation
- une demande d'ouverture de compte
- un bulletin de souscription d'obligations de caisse
- une demande d'achat d'actions

Nom

Adresse

NPA, lieu

Tél.: 0 /

Renvoyer à: Banque alternative BAS, Leberngasse 17, Case postale, 4601 Olten ou téléphoner au n° 062/212 00 85.

### Augmentation du capital-actions

Veuillez me faire parvenir la documentation relative à la souscription d'actions de la Banque alternative BAS.

Nom:

Adresse:

N° de téléphone:

Veuillez me faire parvenir \_\_\_ bulletin(s) de souscription d'obligations de caisse de la Banque alternative BAS.

Nom:

Adresse:

N° de téléphone:

A renvoyer à: Banque alternative BAS, Leberngasse 17, Case postale, 4601 Olten.



BANQUE ALTERNATIVE

16